

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 – Approbation

M. Pribetich, au nom de la commission espace public, vie urbaine, tranquillité publique et écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) quai des Carrières Blanches, établi à la date du 30 juin 2018. Les principaux éléments de ce document sont soumis à votre approbation. En préambule, il convient de rappeler que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1er juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Par ailleurs, on rappellera que le Conseil Municipal a décidé, le 8 novembre 2010, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Quai des Carrières Blanches », dont le réaménagement du quai des carrières blanches est inscrit dans le programme de renouvellement de l'ensemble du quartier de la Fontaine d'Ouche, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2006.

De plus, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 septembre 2009, de désigner la SPLAAD en qualité d'opérateur pour réaliser cette opération dans le cadre d'une convention de prestations valant concession d'aménagement signée le 11 janvier 2010 et notifiée le 12 janvier 2010. Enfin, le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par délibération le 28 juin 2012.

Le projet d'aménagement du quai des Carrières Blanches consiste en la reconstitution urbaine et paysagère du site, en phase avec le projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche. Il se traduit par la réalisation d'un secteur mixte qui comprend la requalification des espaces extérieurs, le développement de nouvelles mobilités douces, le transfert d'équipements sportifs à l'extérieur du site et la construction d'une nouvelle offre de logements.

Aucun travaux n'a été réalisé entre le 1er juillet 2017 et 30 juin 2018. D'ici le 30 juin 2019, seront réalisés l'aménagement d'un plateau pour passage piéton sur l'avenue du lac, des compléments de travaux liés à la livraison des premiers bâtiments de l'îlot de la piscine ainsi qu'à la viabilisation de l'îlot à bâtir. Le montant total des travaux réalisés au 30 juin 2018 est de 4 635 030 € TTC.

Durant l'exercice, a été enregistrée la réitération par acte authentique de la cession du lot 2 A de l'îlot de la piscine à Nexity pour la réalisation de 1 472 m² de plancher, soit environ 48 logements.

Par ailleurs, le 30 novembre 2017, a été signée avec Constructa promotion un protocole d'accord portant sur l'ensemble des droits à construire en dehors de l'îlot de la piscine. D'ici le 30 juin 2019, il est prévu la signature d'un premier compromis de vente sur l'un des îlots avec Constructa promotion. Au 30 juin 2018, les recettes s'élèvent à 317 952 € TTC.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges ne font apparaître aucun changement et sont arrêtés du 30 juin 2018, à un montant de 10 874 560 € HT. La subvention d'équilibre d'un montant de 189 971 € reste inchangée.

La trésorerie de l'opération est assurée par un prêt bancaire en cours, par une avance de 1 million € versée au second semestre 2014, les subventions octroyées d'un montant total de 5 350 003 € totalement perçues au 30 juin 2018 ainsi que par la cession à la collectivité de la « Promenade du quai des Carrières Blanches » intervenue au second semestre 2015.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Abstentions : 9